

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 25 janvier 2021

Covid-19 : la SFAP et le CNSPFV alertent sur l'importance de maintenir un lien de qualité avec les patients en fin de vie et rappellent les consignes en vigueur

La Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs (SFAP) et le Centre National des Soins Palliatifs et de la Fin de Vie (CNSPFV) constatent un durcissement des règles concernant les visites aux patients hospitalisés ou en EHPAD : des proches ne peuvent rendre visite à leur parent en fin de vie ou alors dans des conditions très dégradées ; des familles envisageant même des sorties contre avis médical pour accompagner leur proche en fin de vie.

Si les familles et les proches comprennent les restrictions de visite liées au contexte sanitaire, ceux-ci déplorent un manque de souplesse dans la gestion des situations exceptionnelles, dont la fin de vie fait partie. En soins palliatifs et en fin de vie en général, le maintien du lien est essentiel et prioritaire, pour les malades et pour leurs proches, et ce lien ne peut se limiter à deux fois une demi-heure par semaine comme on le voit parfois. Il ne doit pas s'agir seulement de visite mais de rendre possible une présence auprès de la personne en fin de vie.

Pour les patients seuls ou isolés, la présence des bénévoles d'accompagnement doit être recherchée et facilitée dans les mêmes conditions que pour les familles et les proches.

Nous disposons désormais d'une meilleure connaissance du virus, les mesures barrières ont globalement été assimilées par la population, nous ne manquons plus d'équipements de protection et le dépistage peut être réalisé rapidement. La protection des soignants et des proches est essentielle, mais il est possible d'adapter les organisations : plusieurs hôpitaux et équipes soignantes ont élaboré des protocoles permettant de maintenir le lien avec les personnes hospitalisées ou en EHPAD, tout en conservant le principe indispensable de sécurité sanitaire lié à la pandémie.

Rappel

- Les visites auprès des personnes en fin de vie sont autorisées dans le respect des règles sanitaires. Chaque service/hôpital doit optimiser le respect de ce droit (selon les moyens) pour autoriser ces visites.
- Les visites en chambre doivent être autorisées, notamment pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer. L'intimité de ces visites doit être préservée. Les visites peuvent aussi se tenir dans un espace dédié aménagé pour garantir le respect des gestes barrières.
- Les directions d'établissement peuvent faire appel, en tant que de besoin, à des ressources externes (services civiques, bénévoles formés, associations de protection civile, familles aidantes notamment) pour un appui à l'accueil des familles.
- Une augmentation des jauges (nombre de visiteurs accueillis simultanément) et de la durée des plages de rendez-vous doit être envisagée pour faciliter l'organisation des visites et permettre aux familles de se retrouver dans des conditions plus conviviales.

La SFAP et le CNSPFV plaident pour davantage de souplesse dans la gestion des visites et une évaluation des situations au cas par cas. Le lien social doit être maintenu et considéré comme ce qu'il est : une priorité qui ne peut pas être différée, pour que les personnes en fin de vie continuent de bénéficier d'un accompagnement digne et humain, à la hauteur de nos valeurs soignantes. Institutions construites autour de l'échange, du partage et de l'écoute, la SFAP et le CNSPFV restent à la disposition des équipes et des citoyens pour répondre à leurs interrogations.

Contacts presse :

SFAP : Elise Leblanc | elise.leblanc@sfap.org | 01 45 75 32 33

CNSPFV : Agathe LOBET | agathe.lobet@conseil.care | 06 26 28 69 66